



Vers Octobre 2024

Contribution des diocèses de Savoie

Pour répondre à la question-guide : « *COMMENT* être une Église synodale en mission ? » en l'approfondissant sous l'angle de : « *COMMENT* valoriser la coresponsabilité différenciée dans la mission de tous les membres du Peuple de Dieu ? », le choix a été fait dans nos diocèses de relire notre expérience des conseils pastoraux de paroisses et Equipes d'Animation Pastorale.

En Savoie, la dynamique de mise en place d'Équipes d'Animation Paroissiales (EAP) et de Conseil Pastoraux (CP) est le fruit du synode diocésain de 2001-2002 dont les actes ont été promulgués par Mgr Ulrich en septembre 2002 : « Dans chaque ensemble paroissial est instituée une Équipe d'Animation Paroissiale pour collaborer sous la responsabilité du curé, à l'animation de la vie de l'ensemble paroissial, selon les trois axes de la mission : annoncer, célébrer, servir.

Elle met en œuvre les orientations élaborées en Conseil Pastoral et les traduit en décisions pratiques dans la vie et le fonctionnement paroissial.

Composition : l'EAP est composée du curé qui la préside, généralement de diacres et de LME présent(e)s sur la paroisse et, en accord avec le CP, d'autres membres investis dans la communauté paroissiale et **qui reçoivent mission.** »

Pour réaliser cette synthèse l'équipe synodale a été invitée à « rendre visite en binôme à plusieurs paroisses des trois diocèses pour recueillir leur expérience de fonctionnement de leurs conseils pastoraux et leur vécu en EAP. » Dans ce document nous intégrons nos propres expériences au sein de nos paroisses respectives.

Parmi ces dernières et les paroisses visitées, 3 paroisses sont urbaines ou péri-urbaines, d'autres sont rurales voire de montagne, mais toutes sont issues de plusieurs clochers (anciennes paroisses). Cette problématique de regroupement de communautés locales reste marquante sur l'ensemble des territoires : Hormis quelques

cas rares, nous relevons que l'attachement à son clocher historique reste fort et constitue un frein à l'unité paroissiale.

La constitution des CP et EAP

De manière générale nous notons une méconnaissance de l'utilité des CP ainsi que des rôles respectifs des CP et EAP.

Une EAP a été créée dans la majorité des paroisses ; il n'en est pas de même pour les CP qui n'existent pas toujours. Dans certains cas, avec le temps, les CP , composés de membres appelés ou élus pour un mandat, ont été remplacés par des assemblées paroissiales ouvertes à tous.

Nous avons pu observer des modalités de constitution et de fonctionnement différentes d'une paroisse à une autre ainsi que des écarts par rapport au document de référence de 2002. Tant pour les CP que les EAP, la durée des mandats est rarement limitée (les actes précisent une durée de 3 ans renouvelable) :

- Souvent, le CP inclue les représentants des différents clochers (anciennes paroisses) composant la paroisse ; le petit nombre de chrétiens dans certaines communautés locales rend difficile le renouvellement de représentants qui sont souvent les « animateurs » de la communauté : « Si on veut que cela continue, on est obligé d'être là ».
- L'impression que cet engagement/mission n'aura pas de fin, rebute probablement des personnes.
- Nos paroisses ne savent pas appeler.
- L'ancrage de certaines personnes empêche d'autres de s'engager.
- Il est confortable dans certaines situations de toujours fonctionner avec la même équipe.

Des pratiques à généraliser :

Nous avons pu constater que lorsque des renouvellements sont intervenus, le dynamisme paroissial s'en est trouvé grandi.

Dans une des paroisses, le curé nouvellement nommé envisage de formaliser le mandat des membres de l'EAP par une lettre de mission.

Dans certaines paroisses, la communauté, ou des paroissiens individuellement, ont été invités à proposer des noms de personnes à appeler ; il nous semblerait bon, lors de cette consultation, d'ajouter la raison pour laquelle on propose ces personnes

Le mode de fonctionnement

Les EAP se réunissent au moins une fois par mois ; les CP se réunissent 3 à 4 fois par an.

De manière générale, il faut reconnaître le travail réalisé par les EAP qui portent les communautés et soutiennent les prêtres dans leur mission.

Le CP est le lieu où l'on s'informe de ce qui se passe dans les communautés locales ou les mouvements et services, où l'EAP informe de l'avancement des actions engagées, mais surtout le lieu de la réflexion et de l'orientation pastorale autour des trois axes « Annoncer, Célébrer, Servir ». Dans la pratique, nous avons pu constater que ces rôles ne sont pas toujours remplis, notamment en ce qui concerne la réflexion et l'orientation. Nous avons pu également noter que les propositions élaborées par le CP ne sont quelquefois pas suivies d'effet ou que la mise en œuvre n'est pas évaluée, ce qui peut être démotivant pour les participants.

Recommandations :

Pour une meilleure efficacité et une légèreté de la mission des membres des EAP et CP, il nous semble important de s'attacher à mettre en place les outils appropriés (ordre du jour connu à l'avance, respect de la durée, compte rendu rapidement disponible, suivi des actions engagées, communication à l'ensemble des communautés...).

La mise en place de CP et EAP dans toutes les paroisses se heurte souvent à la difficulté de trouver les ressources humaines nécessaires ; il nous semble important de travailler sur l'image que donne le service, les fruits que les personnes engagées y trouvent, la manière dont nos communautés discernent, appellent, envoient, forment, accompagnent et relisent.

Ce que cela produit, les fruits, les points d'attention.

Les fruits :

Nous avons été touchés par le dévouement des personnes engagées dans les structures CP et EAP.

Nous avons pu contempler dans certains lieux les fruits d'une vie communautaire et fraternelle riche (accueil, convivialité...) permettant également le soutien et le renouvellement des paroissiens en mission.

Dans quelques cas, nos visites vécues comme une « visitation » ont été particulièrement appréciées par nos interlocuteurs. Ce temps de relecture de leur fonctionnement, d'échange de pratiques, est ressenti comme un besoin. Nous recommandons de généraliser ces temps de relecture avec un regard extérieur.

Les points d'attentions :

Pour un meilleur fonctionnement de ces instances, une définition claire des attentes associée à des moyens mis au service de cette mission avec une formation adaptée, ainsi que un accompagnement et des temps de relecture s'avèreraient nécessaire.

L'ensemble de la communauté paroissiale, y compris les équipes pastorales et les mouvements et services, est responsable du soutien des membres des EAP et CP ; à ce titre elle doit être discernante pour proposer les personnes pour ces instances, c'est elle qui doit les envoyer en mission.

Il apparait clairement qu'une attention particulière doit être mise sur la communication à l'ensemble de la communauté et au-delà, au sein de la société civile., en veillant à utiliser tous les moyens à notre disposition,

Un constat :

Nous avons pu mesurer combien la « Conversation dans l'Esprit » est fructueuse pour l'écoute de chacun, l'émergence d'une position à partir de tous les avis. La généralisation de l'exercice de cette méthode lors des Conseils Pastoraux serait un outil précieux pour le dialogue entre sensibilités différentes.